

**Compte rendu**

**Bureau de la CLE**

***Vendredi 19 novembre 2021, 14h00***

Le 19 novembre 2021, le Bureau de la CLE s'est réuni dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté.

**Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux**

**Madame Annie Bras-Denis**, Lannion-Trégor Communauté  
**Madame Virginie Doyen**, Guingamp Paimpol Agglomération  
**Monsieur Yvon Le Creff**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Jean-Pierre Giuntini**, Guingamp Paimpol Agglomération  
**Monsieur François Le Marrec**, Guingamp Paimpol Agglomération

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées**

**Monsieur Jean-François Jeandet**, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

**Monsieur Pierre Prod'homme** Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**Assistaient :**

**Madame Françoise Lidou**, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
**Madame Justine Choquer**, Chambre d'agriculture, chargée d'études Politiques territoriales environnementales  
**Monsieur Emmanuel Thérin**, Guingamp Paimpol Agglomération, technicien milieux aquatiques et prévention des inondations  
**Madame Jordane Clermont**, Guingamp Paimpol Agglomération, chargée de mission continuité écologique  
**Madame Gwenaëlle Briant**, Lannion-Trégor Communauté, direction environnement, aménagement et économie agricole  
**Madame Manon Saas**, Lannion-Trégor Communauté, service assainissement  
**Madame Lucie Chauvin**, Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

## 1. Actualisation de la base de données « zones humides »

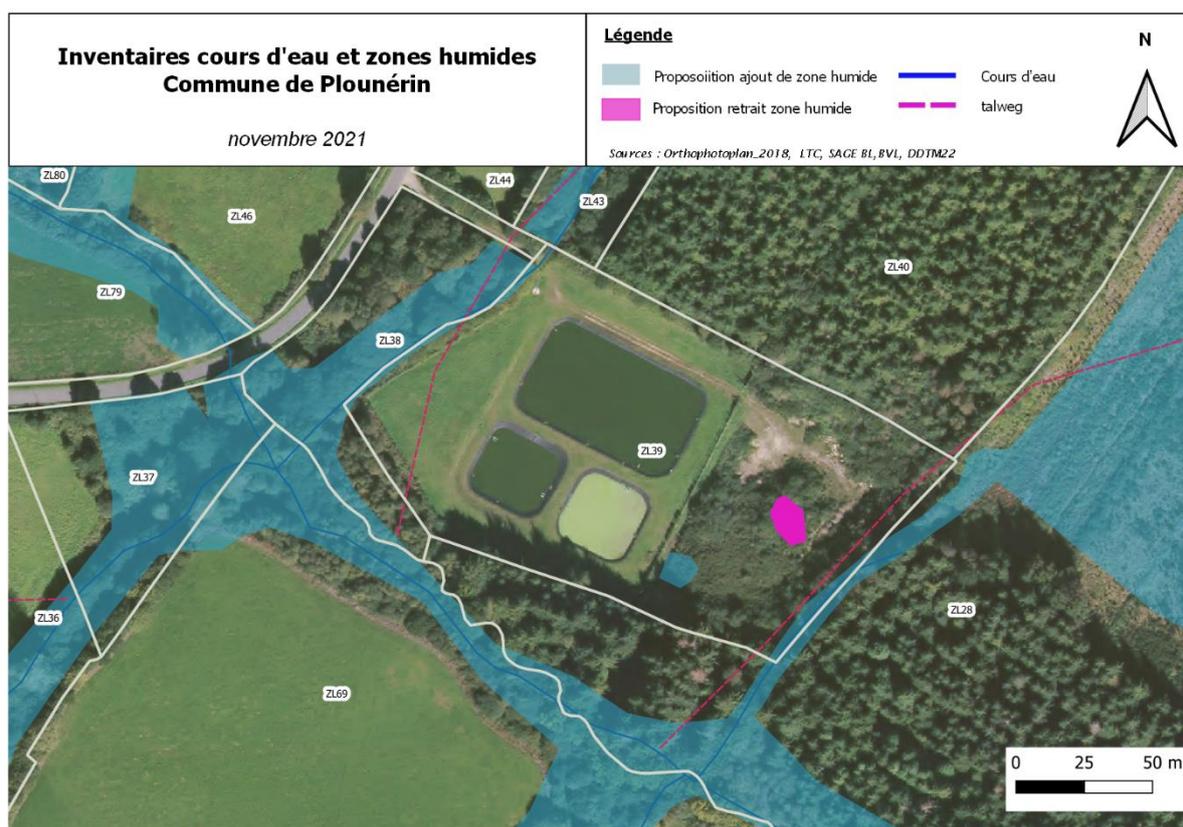
### 1.1. Modification de l'inventaire des zones humides – commune de Plounérin

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la station d'épuration de Plounérin, Lannion-Trégor Communauté a sollicité une expertise auprès du service milieux aquatiques de LTC sur le site en projet (parcelle ZL39).

Celle-ci a été réalisée en mars 2021 et avait conclu qu'il était difficile de définir le caractère hydromorphe de la parcelle concernée par le projet d'aménagement et que la parcelle ZL39 avait fait l'objet de nombreux épisodes de remblais.

Cette analyse a été complétée par une expertise extérieure du bureau d'étude Biosferenn en août 2021.

Elle a conclu en l'absence de critères définissant la zone humide<sup>1</sup> sur la zone identifiée dans l'inventaire communal (en rose sur la carte ci-dessous) et en l'ajout d'une zone présentant les critères d'identification de la zone humide (en bleu clair sur la carte ci-dessous).



Suite à ces deux expertises, il est proposé de modifier l'inventaire des zones humides sur la parcelle ZL39.

<sup>1</sup> Les zones humides sont définies selon l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

## Décision

Le Bureau de la CLE émet un avis favorable à la modification apportée à l'inventaire des zones humides sur la parcelle n°ZL39 à Plounérin et rappelle que le porteur de projet devra être vigilant à la destination et au devenir des matériaux exportés ainsi qu'à la protection de la zone humide nouvellement identifiée (balisage pendant les travaux).

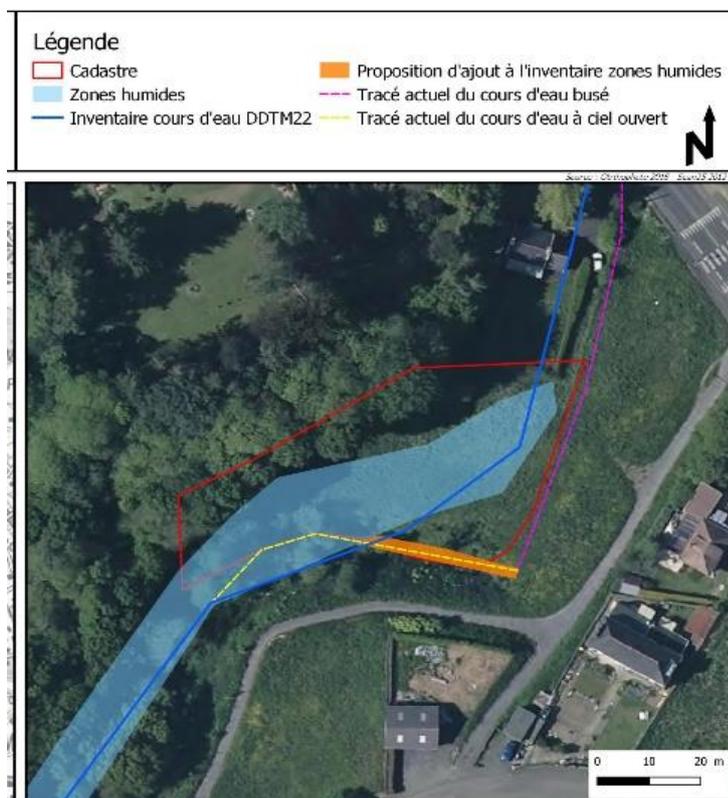
Cette modification sera apportée lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Geobretagne.

L'avis du Bureau sera transmis aux services de l'Etat, au service assainissement de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

-  Cf. rapport d'expertise du bureau d'étude en annexe
-  Cf. rapport d'expertise LTC, service milieux aquatiques en annexe

Lucie CHAUVIN présente ensuite les autres modifications apportées depuis la présentation en commission thématique le 9 septembre 2021.

Seule la modification proposée sur Lannion n'est pas validée et fera l'objet d'une expertise complémentaire. En effet, les membres du Bureau soulignent l'absence d'éléments justifiant l'historique du remblai (partie jardin) et souhaitent faire intervenir la police de l'eau pour expertiser la zone. La ville de Lannion sera contactée pour organiser cette expertise.



**Le Bureau émet un avis favorable aux autres modifications apportées à la base de données des zones humides et présentées le 9 septembre et le 19 novembre 2021.**

**Un avis du Bureau sera transmis aux services de l'Etat et à l'ensemble des membres de la CLE.**

**La base de données « zones humides » consultable sur la plateforme GEOBRETAGNE va être actualisée conformément à cet avis.**

## **2. Bilan 2021 / Programme 2022**

**Lucie CHAUVIN** présente le bilan des actions menées par la CLE et la cellule d'animation et de coordination en 2021.

La lettre d'information sur les résultats des suivis de la qualité des eaux de surface sera complétée avec les éléments suivants :

- Evolution de la qualité des eaux
- Présentation des concentrations en nitrates sur les cours d'eau de la Lieue de Grève (quantile 90, concentration moyenne, flux moyen)

Sur le volet communication, le Bureau souhaite poursuivre les campagnes existantes et compléter les outils à destination des campings caristes (sensibilisation à la reconquête de la qualité des eaux littorales).

Pour 2022, le Bureau valide le programme suivant :

- la sensibilisation aux enjeux liés à l'Eau à travers la mise en place d'outils de communication et sensibilisation mais également en accompagnant les porteurs de projets afin de concilier le maintien ou l'atteinte du bon état des eaux et les usages,
- le suivi et l'accompagnement pour répondre notamment aux objectifs suivants :
  - o atteinte du bon état de la masse d'eau littorale « baie de Lannion »,
  - o gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
  - o reconquête de la qualité des eaux littorales,
  - o maintien du bon état écologique de la masse d'eau Guic en tout point,
  - o gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée,
- l'acquisition et le partage des connaissances,
- le suivi de la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord),
- la participation à l'élaboration des futurs contrats territoriaux des bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève,
- la poursuite du travail engagé avec la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo sur l'atteinte du bon état des eaux littorales (campagne Eau la la ! et réflexion sur les équipements en matière de carénage et de gestion des eaux grises et eaux noires) et sur la gestion durable de la ressource en eau,
- l'articulation de son travail avec celui de la CLE du SAGE Léon-Trégor sur les thématiques en lien avec l'objectif d'éradication du phénomène des algues vertes dans la baie de Lannion, la gestion

quantitative de la ressource en eau mais aussi sur la qualité des eaux du Guic et sur l'atteinte du bon état des eaux littorales.

Le budget prévisionnel total s'élève à 191 677,94 € TTC.

	<b>budget prévisionnel 2022 (€ TTC)</b>
cellule d'animation et de coordination du SAGE	63 307,08
réceptions	1 000,00
site internet (hébergement)	1 200,00
frais de fonctionnement (15%)	9 496,06
<b>cellule d'animation et de coordination du SAGE</b>	
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - création support de sensibilisation (bulletins d'information, affiches, maquettes, panneaux), prestation agence de communication et ateliers pédagogiques	7 000,00
<b>communication</b>	
sensibilisation des usagers des espaces portuaires	10 000,00
étude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau	90 000,00
analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 074,80
<b>études complémentaires</b>	
cotisation APPCB	1 600,00
<b>COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)</b>	<b>191 677,94</b>

Le plan de financement est corrigé pour intégrer la participation du CD22 au volet « suivi de la qualité des eaux de surface » (30%).

	Cellule animation et coordination	Communication	Etude - Analyses suivi de la qualité des eaux	étude HMUC	Eau la la	Cotisation APPCB	TOTAL
<b>Bilan dépense et plan de financement SAGE Baie de Lannion - PROG 2022</b>	<b>75 003,14</b>	<b>7 000,00</b>	<b>8 074,80</b>	<b>90 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 600,00</b>	<b>191 677,94</b>
<b>Agence de l'eau Loire-Bretagne</b>	<i>70%+ frais de fonctionnement</i>	50,00%	50,00%	60,00%			
	58 481,62	3 500,00	4 037,40	54 000,00			120 019,02
<b>CD 22</b>	10,00%		30,00%				
	6 330,71		2 422,44				8 753,15
<b>CR Bretagne</b>		30,00%		20,00%			
		2 100,00		18 000,00			20 100,00
<b>OFB</b>					80,00%		
					8 000,00		8 000,00
<b>Autofinancement local</b>	10 190,81	1 400,00	1 614,96	18 000,00	2 000,00	1 600,00	
	13,59%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	100,00%	34 805,77
dont :							
<b>EPCI (INSEE 2018)</b>							
<b>Lannion-Trégor Communauté</b>	4 100,42	563,31	649,80	7 242,55	969,74	643,78	14 169,61
<b>Guingamp Paimpol Agglomération</b>	871,83	119,77	138,16	1 539,91	0,00	136,88	2 806,55
<b>Morlaix Communauté</b>	123,16	16,92	19,52	217,54	30,26	19,34	426,73
<b>Producteurs EAU POTABLE (rapports PQS 2020)</b>							
<b>Lannion-Trégor Communauté</b>	3 865,29	531,01	612,54	6 827,26	795,92	606,87	13 238,89
<b>Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)</b>	189,45	26,03	30,02	334,62	39,01	29,74	648,87
<b>Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau de Belle-Isle-en-Terre et de Louargat)</b>	239,04	32,84	37,88	422,22	0,00	37,53	769,52
<b>Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long</b>	801,62	110,13	127,03	1 415,90	165,07	125,86	2 745,60

Le Bureau émet un avis favorable au budget et au plan de financement prévisionnel 2022.

Les demandes d'accompagnement financier seront adressées aux partenaires, à savoir l'AELB, le CRB et le CD22 d'ici fin décembre. La part d'autofinancement se répartit entre les EPCI et les producteurs d'eau locaux (50%/50%).

### **3. Restauration de la continuité écologique et récentes évolutions réglementaires**

**Lucie CHAUVIN** présente les courriers adressés par Guingamp Paimpol Agglomération et l'association des techniciens de bassins versants (ATBVB) au sujet des évolutions réglementaires récentes au sujet de la restauration de la continuité écologique. Le courrier préparé par l'assemblée permanente des présidents de CLE de Bretagne (APPCB) est également présentée. Il sera soumis à validation de la prochaine assemblée plénière prévue le 9 décembre.

**Jean-François JEANDET** s'interroge sur une révision du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau qui pourrait davantage accompagner l'aménagement des ouvrages en faveur de la restauration de la continuité écologique (transport sédimentaire et circulation piscicole).

**Lucie CHAUVIN** informe qu'un échange est prévu la semaine suivante entre le service milieux aquatiques de Lannion Trégor Communauté, les coordonnateurs de bassins versants et les services de la DDTM22 à ce sujet.

**Jordane Clermont** présente le plan continuité adopté sur Guingamp Paimpol agglomération et fait part des difficultés rencontrées sur le terrain pour répondre aux objectifs de restauration de la continuité et de son analyse par rapport à l'évolution réglementaire depuis l'adoption de la loi climat et résilience en 2021.

Suite à la présentation des courriers rédigés par l'ATBVB, Guingamp Paimpol Agglomération et l'APPCB, il est proposé :

- que le courrier de l'APPCB soit largement diffusé (élus, sénateurs, députés, DDTM, DREAL, AELB, OFB)
- de rédiger un courrier avec des exemples locaux du SAGE Baie de Lannion qui sera présenté à la prochaine CLE du SAGE BL.

<p style="text-align: center;"><b><u>Prochaine réunion :</u></b> <b>Commission Locale de l'Eau jeudi 20 janvier 2022 14h00</b></p>
--



**Avis du Bureau de la CLE**

**Actualisation de la base de données « zones humides » - projet de  
réhabilitation de la station d'épuration de Plounérin**

**Avis n°B\_2021-12**

Le 19 novembre 2021, le Bureau de la CLE s'est réuni dans les locaux de Lannion-Trégor Communauté.

**Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux**

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté  
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées**

Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

Monsieur Pierre Prod'homme Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**Assistaient :**

Madame Françoise LIDOU, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Madame Justine Choquer, Chambre d'agriculture, chargée d'études Politiques territoriales environnementales  
Monsieur Emmanuel Thérin, Guingamp Paimpol Agglomération, technicien milieux aquatiques et prévention des inondations  
Madame Jordane Clermont, Guingamp Paimpol Agglomération, chargée de mission continuité écologique  
Madame Gwenaëlle Briant, Lannion-Trégor Communauté, direction environnement, aménagement et économie agricole  
Madame Manon SAAS, Lannion-Trégor Communauté, service assainissement  
Madame Lucie Chauvin, Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

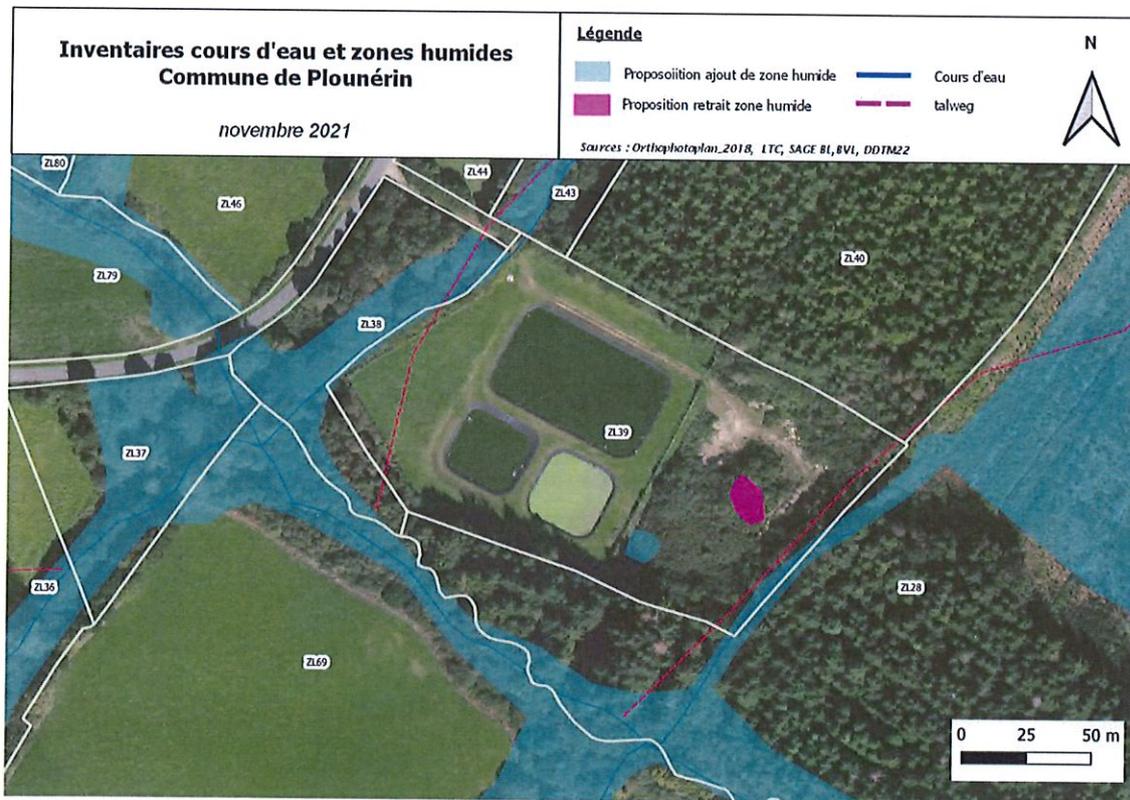
**Exposé :**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la station d'épuration de Plounérin, Lannion-Trégor Communauté a sollicité une expertise auprès du service milieux aquatiques de LTC sur le site en projet (parcelle Z39).

Celle-ci a été réalisée en mars 2021 et avait conclu qu'il était difficile de définir le caractère hydromorphe de la parcelle concernée par le projet d'aménagement et que la parcelle Z39 avait fait l'objet de nombreux épisodes de remblais.

Cette analyse a été complétée par une expertise extérieure du bureau d'étude Biosferenn en août 2021.

Elle a conclu en l'absence de critères définissant la zone humide<sup>1</sup> sur la zone identifiée dans l'inventaire communal (en rose sur la carte ci-dessous) et en l'ajout d'une zone présentant les critères d'identification de la zone humide (en bleu clair sur la carte ci-dessous).



Suite à ces deux expertises, il est proposé de modifier l'inventaire des zones humides sur la parcelle Z39.

<sup>1</sup> Les zones humides sont définies selon l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

### Décision

Le Bureau de la CLE émet un avis favorable à la modification apportée à l'inventaire des zones humides sur la parcelle n°Z39 à Plounérin et rappelle que le porteur de projet devra être vigilant à la destination et au devenir des matériaux exportés ainsi qu'à la protection de la zone humide nouvellement identifiée (balisage pendant les travaux).

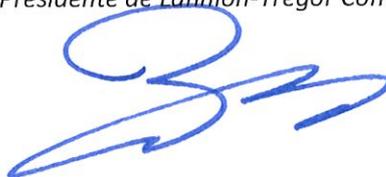
Cette modification sera apportée lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Geobretagne.

L'avis du Bureau sera transmis aux services de l'Etat, au service assainissement de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

**Madame Annie Bras-Denis**

*Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion*

*Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté*







# Bureau CLE

Vendredi 19 novembre 2021

14h00

Locaux de Lannion-Trégor Communauté



# Ordre du jour



- 1. Actualisation de la base de données « zones humides »**
- 2. Bilan du programme 2021 et propositions pour 2022**
- 3. Restauration de la continuité écologique et récentes évolutions réglementaires**
- 4. Actualités**



## 2. Actualisation base de données « zones humides »

[=> Présentation des modifications apportées à la base de données le 09 septembre 2021 / Avis favorable de la commission thématique « aménagement et milieux aquatiques »](#)

# Mise à jour de la base de données « zones humides »

**Linéaire cours d'eau 1 500 km**

Léguer et côtiers : 1250 km

Lieu de Grève : 250 km

**Surface zones humides**

**10 100 ha (101 km<sup>2</sup>) soit 15 % de la surface du SAGE BL**

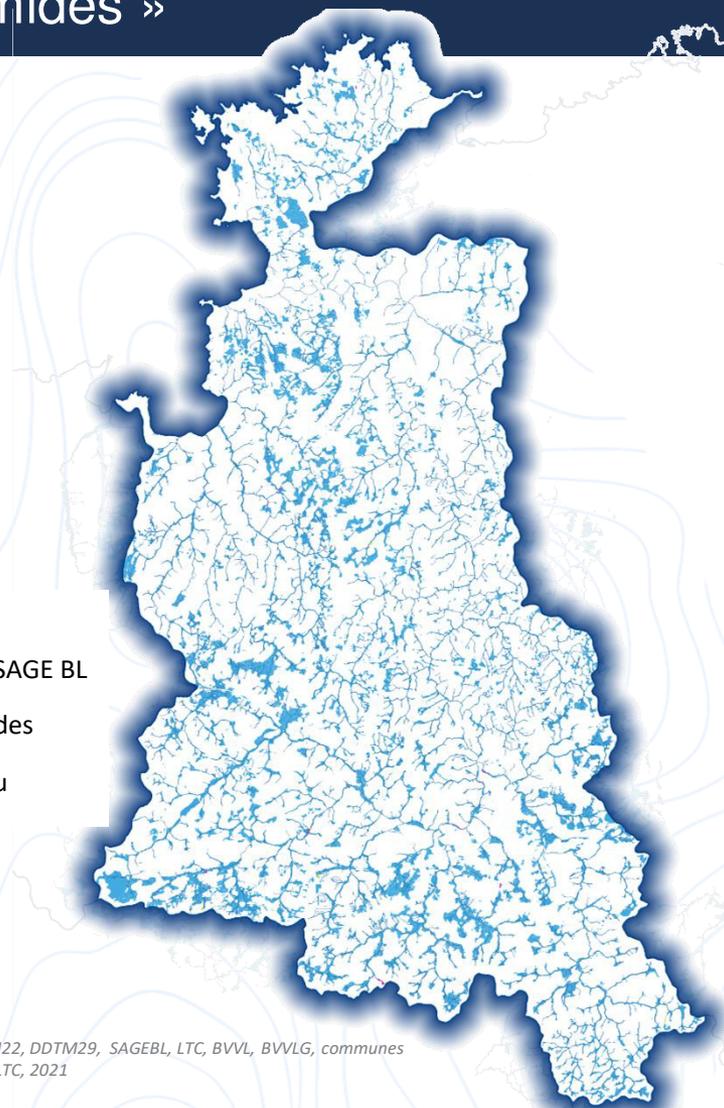
[Données consultables sur le site internet du SAGE /  
rubrique observatoire de l'eau](#)

## Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau

Source : DREAL, DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes  
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

**Inventaire des zones humides et des cours d'eau  
sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion**



# Actualisation de l'inventaire des zones humides - PLOUNERIN

## Réhabilitation station d'épuration de Plounérin

**Porteur de projet :**  
LTC service assainissement

GéoBretagne® catalogue visualiseur services

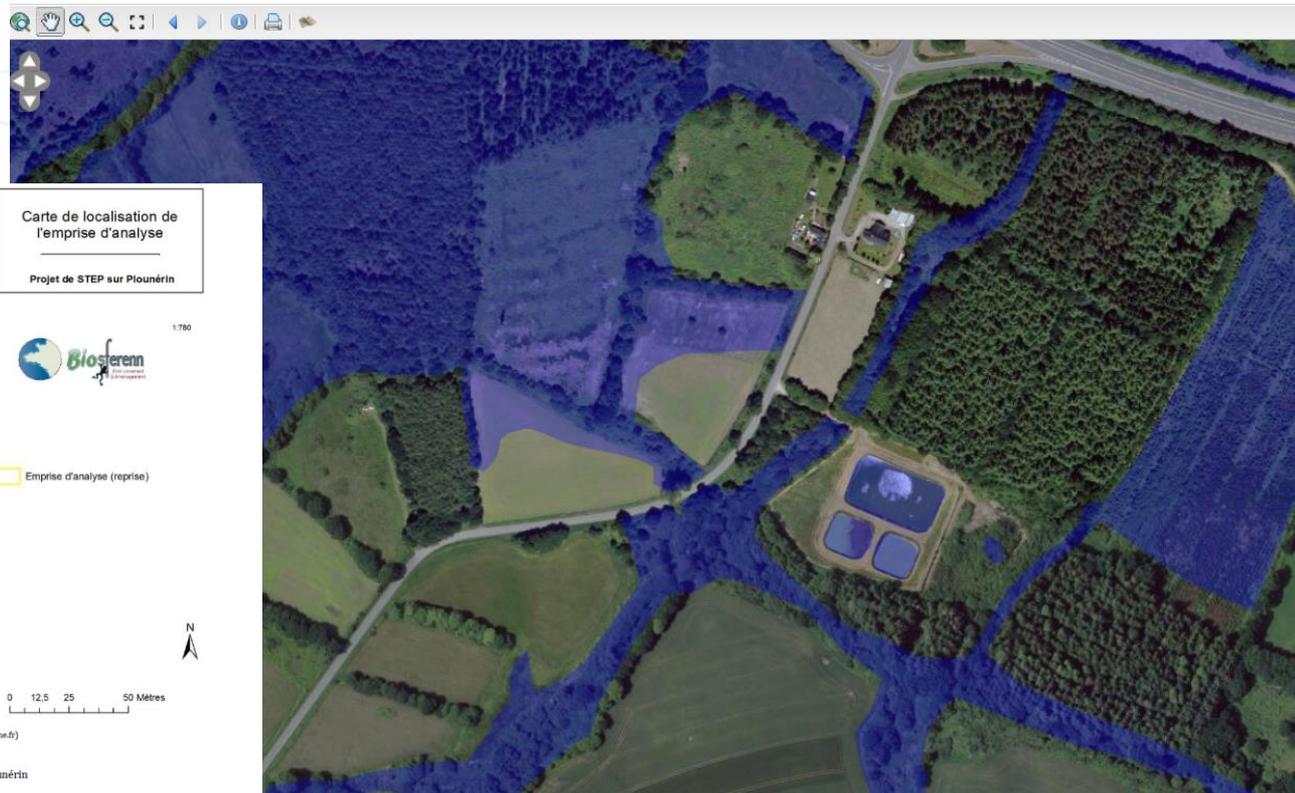
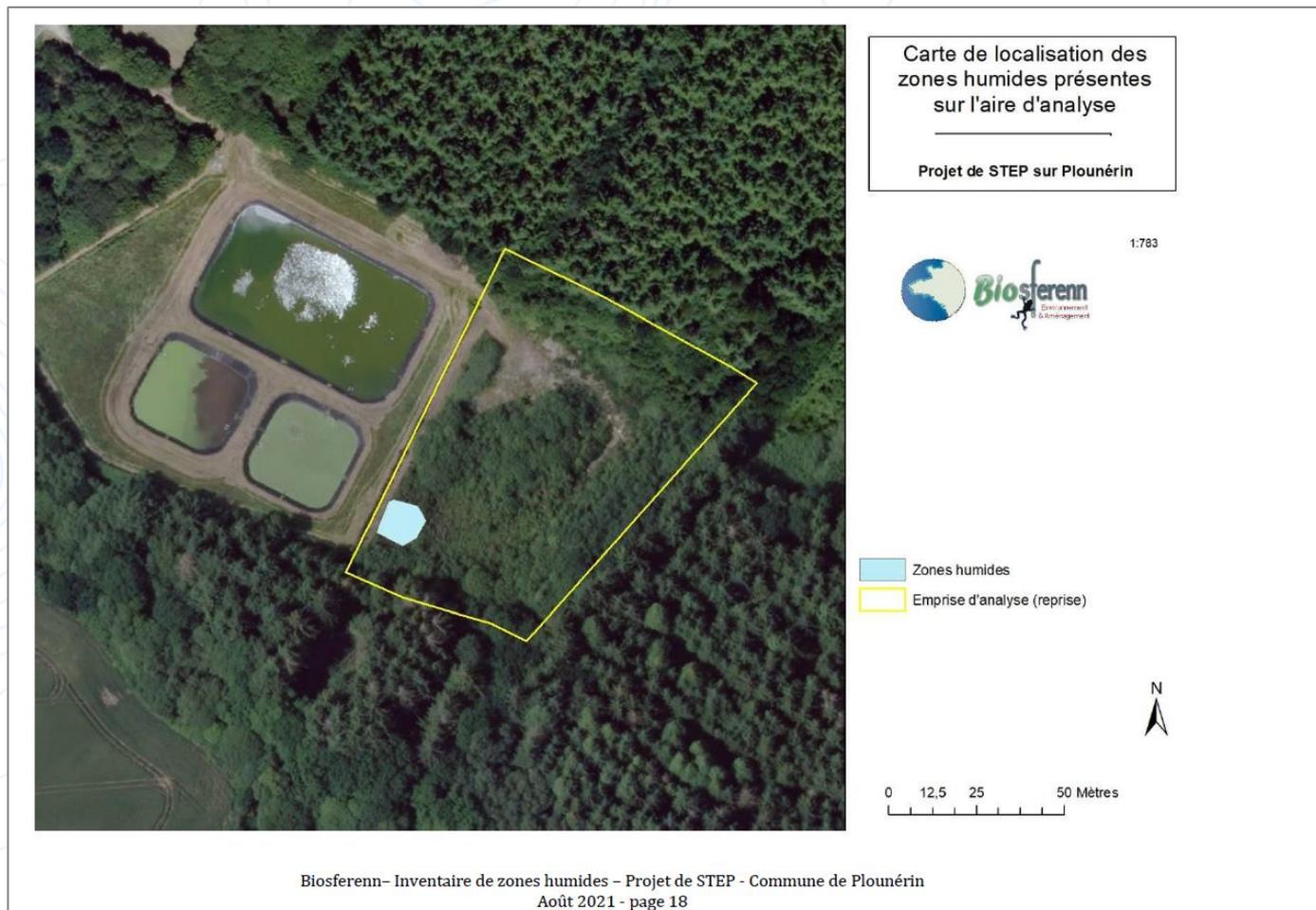


Figure 2 : carte de la zone d'analyse pour la flore (source du fond : géobretagne.fr)

# Actualisation de l'inventaire des zones humides - PLOUNERIN

Résultat de  
l'inventaire réalisé  
par un bureau  
d'études externe



# Actualisation de l'inventaire des zones humides - PLOUNERIN

**Inventaire réalisé par le service environnement de LTC en 2021 qui a conclu :**  
*« Il est difficile aujourd'hui de définir le caractère hydromorphe de la parcelle concernée par le projet d'aménagement.  
De nombreux indices montrent cependant qu'une zone humide est présente sous le remblai. »*

Evolution de la parcelle ZL 39 de 1952 à 2012



Forte probabilité de présence d'une zone humide



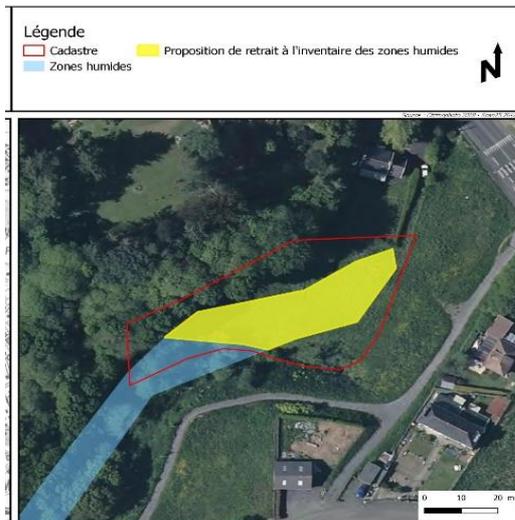
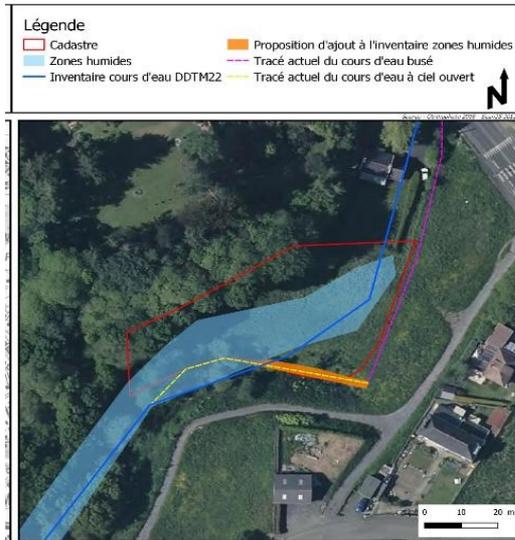
Aspect = Lande humide

Remblai avec terre probablement  
issue des lagunes

Nouveaux tas de remblai

# Actualisation de l'inventaire des zones humides – modifications récentes

Commune concernée : Lannion



Commune concernée : Pleumeur Bodou, *Demande de certificat d'urbanisme*

AVANT



APRES



Description des critères observés sur le terrain (végétation et/ou pédologie, arrêté 2009) :

Absence de végétation caractéristique, sondages positifs en périphérie mais négatifs dans la parcelle.

# Actualisation de l'inventaire des zones humides – modifications récentes

Commune concernée : Trégastel, Demande de certificat d'urbanisme

AVANT



APRES



Description des critères observés sur le terrain (végétation et/ou pédologie, arrêté 2009) :

Absence de végétation caractéristique et sondages négatifs

Commune concernée : Louargat, Demande de certificat d'urbanisme

**Rapport**



13/13

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## Avis du BUREAU

**Concernant le projet de réhabilitation de la station d'épuration de Plounérin, le Bureau valide la proposition de modification de l'inventaire des zones humides, avec un point de vigilance sur le devenir des matériaux exportés et la protection de la zone humide sur le site en projet (balisage de la zone pendant la phase de travaux).**

**Le Bureau émet un avis favorable à la modification de la base de données « zones humides ».**

**Seule la modification proposée sur Lannion n'est pas validée et fera l'objet d'une rencontre avec la mairie.**

**Toutes les autres modifications apportées à la base de données et présentées le 9 septembre 2021 et le 19 novembre sont validées.**

**Un avis du Bureau sera transmis aux services de l'Etat et à l'ensemble des membres de la CLE.**

**La base de données « zones humides » consultable sur la plateforme GEOBRETAGNE va être actualisée conformément à cet avis.**



## 3. Bilan du programme 2021 et propositions 2022



## ANIMATION - COORDINATION

### Suivi administratif et financier

Organisation et animation des instances, réunions extérieurs

Accompagnement des porteurs de projet – mise en œuvre du SAGE

- compatibilité documents d'urbanisme
- Respect des règles du SAGE (protection ZH, nouveaux dispositifs d'assainissement individuel et carénage)

Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)

Suivi études et outils de communication/sensibilisation

Suivi mise en œuvre SAGE (tableau de bord)

## COMMUNICATION

## ETUDES COMPLEMENTAIRES

ETUDE – Bilan besoins / ressources, dite HMUC

ETUDE – Suivi de la qualité des eaux

ETUDE – Reconquête de la qualité microbiologique des eaux littorales



# Bilan – réalisation programme 2021 du SAGE BL

## ANIMATION - COORDINATION

### Bilan 2021 provisoire / Sollicitations – projets situés à proximité d'une zone humide

⇒ **Avis sollicités par les services instructeurs des EPCI** sur **29 demandes** de permis de construire/permis d'aménager /certificats d'urbanisme

*8 expertises zones humides ont été demandées et/ou réalisées par les services milieux aquatiques/bocage des EPCI*

⇒ **17 sollicitations des porteurs de projet en amont** des démarches auprès des services d'instruction des autorisations d'urbanisme

- projets d'aménagement (lotissement, logements collectifs ou individuels, etc.)
- projets de réhabilitation des stations d'épuration
- Accès pâtures

### Rencontre communes des bassins versants de la Lieue de Grève / accompagnement pour l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires

**Juin – octobre 2021** : rencontre pour accompagner les communes (difficultés rencontrées, info sur le matériel, informations complémentaires, ...)

**Novembre/dec. 2021** : Bilan usage par commune des bassins versants de la Lieue de Grève / Charte d'entretien des espaces communaux sans produits phytosanitaires

# Bilan – réalisation programme 2021 du SAGE BL



Instances	date	Ordre du jour
Commission Locale de l'Eau	23 avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau</li> <li>• Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et rectification de l'inventaire des zones humides</li> <li>• Présentation des programmes d'action des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du SAGE Baie de Lannion pour 2021</li> <li>• Demandes de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides</li> <li>• Consultation du SDAGE Loire-Bretagne : calendrier</li> </ul>
	21 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, le programme de mesures (PDM) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) soumis à la consultation des assemblées jusqu'au 1er juillet</li> <li>• Projet portant arrêté cadre de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département des Côtes d'Armor et du projet d'arrêté portant sur la réglementation des usages de l'eau dans le Finistère</li> <li>• Demande de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides</li> </ul>
InterCle SAGE BL ATG	21 mai 2021	Présentation du projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures
Bureau de la CLE	12 février 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappels - Orientations et objectifs fixés dans le SAGE Baie de Lannion</li> <li>• Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE et préparation de l'avis soumis en CLE</li> <li>• Présentation des projets soumis à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides et préparation de l'avis soumis en CLE</li> <li>• Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de TREBEURDEN »</li> <li>• Actualités et questions diverses</li> </ul>
	15 mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de l'Ile Grande »</li> <li>• Proposition : modifications des règles de fonctionnement de la CLE</li> <li>• Actualités et questions diverses</li> </ul>
	12 avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite des modifications apportées aux règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Baie de Lannion</li> <li>• Demande de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides : chemins agricoles</li> <li>• Règlement PLUi Guingamp Paimpol Agglomération (projets de rédaction relatifs aux trames zones humides et éléments d'intérêt paysager ou écologique (bocage))</li> <li>• Actualités et questions diverses</li> </ul>
	4 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides</li> <li>• Préparation de l'avis sur le projet de SDAGE LB 2022-2027 et son PDM</li> <li>• Actualités <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Projet de loi Climat et résilience - continuité écologique</i></li> <li><i>Problématique S-Métolachlore</i></li> <li><i>PROJET d'arrêté préfectoral portant arrêté cadre de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département des Côtes-d'Armor</i></li> </ul> </li> </ul>
	30 août 2021	Dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zones humides
	19 nov. 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation de la base de données « zones humides »</li> <li>• Programme 2022 – SAGE Baie de Lannion</li> <li>• Restauration de la continuité écologique : état d'avancement et évolution réglementaire</li> <li>• Actualités</li> </ul>

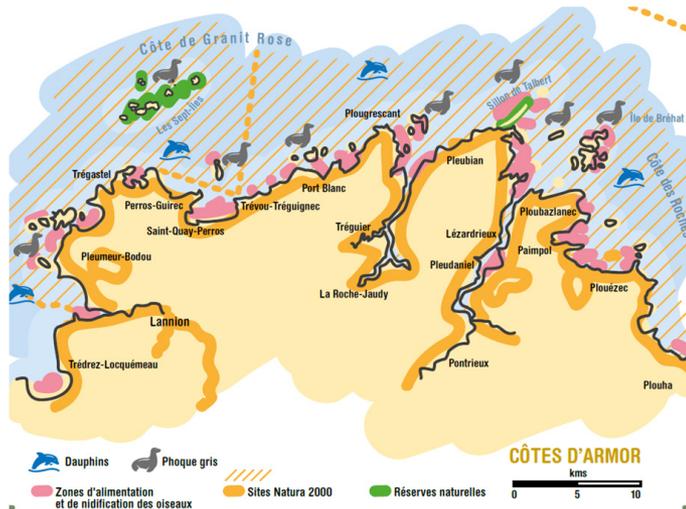
# Bilan – réalisation programme 2021 du SAGE BL



Structure organisatrice	Ordre du jour
AELB / Comité de bassin Loire-Bretagne	Présentation projet de SDAGE Loire-Bretagne
Préfet Maritime de l'Atlantique - Natura 2000	COFIL Natura 2000
APPCB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assemblées plénières</li> <li>• Bureau APPCB</li> <li>• <i>Groupe de travail - SAGE nord Costarmoricains – étude HMUC</i></li> </ul>
CRESEB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau CRESEB</li> <li>• 10 ans du CRESEB</li> <li>• GT Eau et changement climatique</li> </ul>
DREAL/REGION/AELB	webinaires analyses HMUC
DDTM22	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COFIL PLAV départemental</li> <li>• Installation CGRE - arrêté cadre sécheresse</li> <li>• PPRi Louannec/Perros</li> </ul>
LTC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion annuelle communes baignades</li> <li>• Comité de pilotage du projet « Trames Vertes et Bleues »</li> </ul>
LTC – BV Léguer et Lieue de Grève	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restitution des résultats de l'étude sur les services écosystémiques rendus par le Léguer et les rivières sauvages</li> <li>• COFIL grande continuité Léguer</li> <li>• Comité de suivi BV Léguer</li> <li>• Échanges construction nouveaux programmes (PLAV, prog BV Léguer)</li> </ul>
Morlaix CO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude faisabilité technico-économique STEP Guerlesquin</li> <li>• COFIL présentation des actions portées par le service GEMAPI (Contrat territorial, PLAV, Breizh Bocage)</li> </ul>
Guingamp Paimpol Agglomération	GEMAPI
PETR Pays de Guingamp	SCOT Pays de Guingamp
UCPIE	Échange campagne de sensibilisation des usagers du littoral

# Bilan 2021 – Propositions 2022

## COMMUNICATION



Projet réalisé en partenariat entre Guingamp Paimpol Agglomération (site Natura 2000 Trégor Goëlo et structure porteuse du SAGE « Argoat Trégor Goëlo ») et Lannion-Trégor Communauté (site Natura 2000 « Côte de granit rose – Sept-Iles », « Léguer ») et structure porteuse du SAGE Baie de Lannion)

Projet soutenu par l'Office Français de la Biodiversité



En 2021, deux médiateurs (LTC et GPA) ont sensibilisé les usagers de la mer en circulant sur le littoral de Plestin-les-Grèves à Plouha pendant 6 mois.

### Proposition 2022 :

Réaliser une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des usagers du littoral

## 940 plaisanciers sensibilisés aux bons gestes



Delphine Blanchais et Thomas Louis (à gauche sur la photo) ont sensibilisé 940 personnes aux pratiques respectueuses de la mer.

Depuis mai, de Plestin-les-Grèves à Plouha, les sensibilisation : Avec 400 heures passées sur le terrain, ils ont réussi à convaincre 300 d'un bateau, reste toujours un sujet sensible. Elle peut être source de pollution si elle n'est pas réalisée correctement.

**Restitution campagne 2021 le 15 octobre à Paimpol auprès des membres du COPIL, gestionnaires de port, associations de plaisanciers, centres nautiques, services de l'Etat**

[> Consulter le diaporama](#)

# Bilan 2021 – Propositions 2022

## COMMUNICATION

*Memo d'un chien, memo d'un cheval, memo d'un chevanaw !*

### LA PLAGE EST UNE ZONE SENSIBLE

*YECHEW-OH YOHU*

**UN DACHENN GIZIDIK EO AN AOD, TAOLOMP PLED OUTI**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
Une déjection humaine ou animale contient plusieurs millions de bactéries fécales !

*YME DUNE PIS TRÉS BOU !*  
Rider

**UNE SEULE DÉJECTION SUFFIT POUR DÉGRADER LA QUALITÉ SANITAIRE DE L'EAU DE BAINNAGE ET DES COQUILLAGES !**

**POUR LE CONFORT DE TOUS LES USAGERS DE LA PLAGE, RAMASSEZ LES DÉJECTIONS ET RESPECTEZ LES INTERDICTIONS. ELLES SONT LÀ POUR LA SANTÉ DE TOUS !**

+ d'infos : [WWW.SAGE-BAIE-LANNION.FR/OBSERVATOIRE-DE-LEAU](http://WWW.SAGE-BAIE-LANNION.FR/OBSERVATOIRE-DE-LEAU)

### HABITANTS DES BASSINS VERSANTS CÔTIERS DE PLESTIN-LES-GRÈVES À PERROS-GUIREC

## VOUS HABITEZ UN SITE SENSIBLE

**Parmi les sources de pollution identifiées, se trouvent peut-être vos eaux usées !**

Il est donc primordial de veiller au bon fonctionnement de votre installation d'assainissement individuel ou de votre branchement au réseau d'assainissement collectif.

En effet, tout dysfonctionnement, même un de courte durée, qui a été effectué par un agent de Lannion Trégor Communauté, peut générer un rejet polluant ou un débordement sur le réseau d'assainissement.

**Commentaire des sources de pollution pouvant affecter la qualité des eaux littorales :**

- Rejet d'eau usée dans les eaux pluviales
- Rejet d'eau usée ou d'hydrocarbures dans les points de zones de mouillage
- Rejet d'eau usée dans le milieu naturel
- Rejet d'eau usée ou d'hydrocarbures dans les points de zones de mouillage
- Vidange imprévue de la station d'épuration
- Rejet d'eau usée ou d'hydrocarbures dans les points de zones de mouillage
- Dysfonctionnement de la station d'épuration
- Rejet d'eau usée ou d'hydrocarbures dans les points de zones de mouillage
- Dysfonctionnement de la station d'épuration

**À NOTER !**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Baie de Lannion, approuvé le 11 juin 2016, fixe les règles et le cadre de la préservation de la qualité de l'eau.

Dispositif 27  
Les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu doivent être réhabilités d'ici 2023.

Dispositif 28  
80% des mauvais branchements doivent être mis en conformité dans l'année suivant la modification de la non-conformité dans les zones prioritaires littorales.

En complément, le Code de la Santé Publique prévoit l'obligation de travaux au niveau des assainissements non collectifs présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement dans un délai de 4 ans ramené à 1 an dans le cadre d'une vente.

### LES POINTS DE VIGILANCE POUR UN BON FONCTIONNEMENT DE MON INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

**EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**RAPPEL**  
De ne jeter rien de suspect hygiénique dans les toilettes.

Les eaux collectées dans le réseau d'eau usées ne sont pas traitées ! Elles vont directement dans le cours d'eau ou les schistes à la mer ! Aucune pollution ne doit donc y être rejetée (savons, produits, eaux usées, produits de toilette...)

**EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Dépollution des eaux usées et des eaux pluviales

Il existe plusieurs systèmes d'assainissement autonomes. En cas de nouvelle construction, il faut veiller à isoler les eaux traitées dans le sol. Tout rejet supplémentaire (eaux usées non traitées, eau de terrain, eau de fosse, eau de pluie) est interdit !

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR VÔTRE INSTALLATION**

Consultez votre compte-rendu de visite ou adressez-vous aux services de contrôle de Lannion-Trégor Communauté au 02 96 60 60 60

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE VOTRE LITTORAL**

Rendez-vous à la rubrique Observatoire de l'eau sur le site du SAGE Baie de Lannion : [www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

**HABITANTS DES BASSINS VERSANTS CÔTIERS DE PLESTIN-LES-GRÈVES À PERROS-GUIREC**

## CONTRIBUONS À PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

*YECHEW-OH YOHU*

**SIKOURIT GJAREZIN KALITE AN DOUR**

Veillez à la conformité de vos installations d'eau usées

### Proposition 2022 :

Faire vivre la campagne, élargir la diffusion, campagne de sensibilisation à développer en direction des campings caristes

### Tags éphémères – bombes à la craie

« *ici commence la mer* » / « *ici commence la rivière* » (en français et en breton)

### Proposition 2022 :

Diffusion des pochoirs aux communes



#### Tags réalisés sur :

Tonquédec  
Plouaret  
Ploumilliau  
Plestin  
Trégastel  
Belle-Isle-en-Terre  
Plestin-les-Grèves  
Saint-Michel-en-Grève

# Bilan 2021 – Propositions 2022

## COMMUNICATION

**2020** Création de deux affiches– partenariat OTC Côte de Granit Rose/ forum du tourisme annulé en raison du COVID / distribution à minima via les offices du tourisme + réseaux sociaux

**2021** diffusion lors du forum du tourisme 1<sup>er</sup> juin 2021

### INFORMATION RELAYEE

[Article dans le JAPE n°47](#)

[Article dans le JAPE n°55](#)

[Article dans le T n°13 \(LTC\) et n°21 \(LTC\)](#)

Article dans la revue d'urbanisme diagonale (2020)

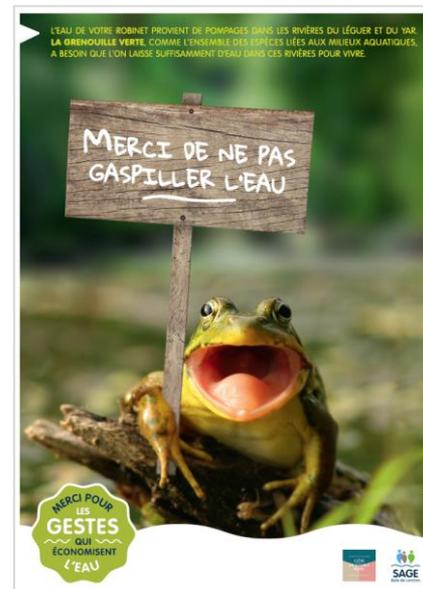
[Article sur le site internet www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

### Proposition 2022 :

Faire vivre la campagne, élargir la diffusion

- hébergeurs (camping)
- communes pour établissements scolaires et autres lieux publics
- Abris de bus

Participer au forum du tourisme



Article dans le T de sept. 2020

La loutre a raison de manifester car si l'eau est indispensable à notre vie, elle l'est aussi aux espèces qui vivent en milieu humide et sa ressource n'est pas inépuisable. Alors cet été le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Baie de Lannion a alerté les hébergeurs et les touristes sur la provenance de l'eau et sur l'importance de maîtriser sa consommation. « Sur notre territoire, l'eau est prélevée essentiellement dans les cours d'eau et principalement à l'aval du Léguer », explique Lucie Chauvin, coordinatrice du SAGE Baie de Lannion. La campagne a été menée en partenariat avec l'Office de tourisme de la Côte de granit rose et le Bassin versant Vallée du Léguer qui a missionné le CRIR\* et son camion « la Maison des économies d'eau » pour voyager à la rencontre des touristes. Si l'été se termine, chacun doit rester vigilant pour que, cet automne, les cours d'eau soient à niveau et les animaux qui les peuplent bien portants.

\*Centre régional d'initiation à la rivière d'Eau et Rivières de Bretagne



## ETUDES COMPLEMENTAIRES

### ETUDE « EVALUATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES EN EAU SUR LE PÉRIMÈTRE DU SAGE BAIE DE LANNION »

*Disposition 34 SAGE BL : mettre en place une étude bilan besoins/ressources*

**Objectifs de l'étude** Consolider et partager les éléments de connaissances nécessaires à l'élaboration d'une stratégie visant une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique

#### Calendrier prévisionnel

##### TRANCHE FERME - consolider un état des lieux hydrologique

**Juin 2021** : notification du marché

**30 juin 2021** : comité technique

**9 septembre 2021** : comité de pilotage de lancement

**Octobre / novembre 2021** : ateliers thématiques

- 14 octobre « économie maritime »
- 21 octobre « urbanisme » et « économie agricole »
- 22 octobre « milieux aquatiques », « eau potable et assainissement » et « économie industrielle »
- 9 novembre « tourisme »
- 15 novembre « économie agricole »
- Contact téléphonique SDIS

**Janvier 2022** : comité technique

**Fin février/ mars 2022** : comité de pilotage – restitution tranche ferme

**TRANCHE CONDITIONNELLE - Analyse des enjeux actuels et futurs et détermination des éventuels secteurs en tension 2022-2023**



## ETUDES COMPLEMENTAIRES



### Proposition 2022 : poursuite des suivis de la qualité eau (bactério/physico-chimique)

	NO3	Pt	E.COLI
SAMSON 04321013			
LANDRELLEC 04321030			
KERLAVOS 04321035			
CABOUTON 04321028			
PORS MABO 04321029			
COAT TREDREZ 04322041			
GOAS LAGORN			
ESTUAIRE LEGUER Beg Hent (8 fois)			
ESTUAIRE LEGUER stade d'eau vive (8 fois)			
ESTUAIRE LEGUER Pont de Viarme (8 fois)			

	méth multirésid LCMS-MS (2 à 80 molécules) Pesticides	Glyphosate, AMPA et glufosinate Pesticides
COAT TREDREZ 04322041		
LANDRELLEC 04321030		
YAUDET 04322040		
SAMSON 04321013		
MIN RAN 04173130		
LEGUER Traou Long 04172979		
LEGUER Keriell Pradig Glaz Moulin de Buhulien 04172125		
LEGUER BELLE-ISLE-EN-TERRE 04172580		
GUIC BELLE ISLE EN TERRE 04172890		

En complémentarité avec les suivis du CD22 : Guic amont, Guic aval, Guer, Yaudet, exutoires cours d'eau de la Lieue de Grève,

### RECONQUÉRIR LA QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE DES EAUX LITTORALES DES ZONES CONCHYLICOLES ET DES ZONES DE PÊCHE À PIED

*Orientation 9 : Identifier les sources de pollutions et y remédier\**

- **Réalisation de diagnostics**
  - ✓ *suivi de la qualité des eaux*
  - ✓ *analyse des pratiques agricoles*
  - ✓ *analyse de la conformité des dispositifs d'assainissement*
  - ✓ *état des lieux des exutoires des réseaux d'eaux pluviales, analyse de la qualité des eaux*
  - ✓ *état des lieux des milieux aquatiques – analyse des perturbations hydromorphologiques*
- **Identification des sources de pollutions**
- **Partage des connaissances**
- **Sensibilisation**

**Restitution en commission thématique**

**le 1<sup>er</sup> octobre 2021**

**[=> Consulter le compte rendu](#)**

**Proposition 2022 :** Restitution des diagnostics aux communes de Pleumeur-Bodou et Trégastel et poursuite de l'animation auprès des différents acteurs pour la mise en œuvre des différents leviers d'actions identifiés

**2017 :** démarrage des diagnostics sur les bassins versants du Kerdu et du Yaudet

**2018-2020 :** rencontre communes concernées – poursuite du diagnostic sur BV Yaudet et Kerdu (suivi qualité eau, état des dispositifs d'assainissement et identification des priorités pour la réalisation des contrôles, sensibilisation, diagnostics agricoles et suivi des préconisations) et enquêtes de terrain (observation rejets)

**2019-2020 :** démarrage diagnostic des données existantes et rencontre commune de Trébeurden (BV Pors Mabo et Cabouton)

**2020:** démarrage diagnostics sur les BV Landrellec, Tourouny et Bringuiller

**2021:** Poursuite des diagnostics sur les BV Landrellec, Tourouny et Bringuiller, Kerdu, Yaudet et Pors Mabo

# Bilan 2021 – Propositions 2022

## ETUDES COMPLEMENTAIRES

### Communes

Sensibilisation via bulletins municipaux/ site internet

Accompagnement des acteurs sur le terrain  
rôle facilitateur / police du maire

Coordination du projet, synthèse des données

Analyses de la qualité des eaux en différents points des BV + investigations terrain

Sensibilisation

### Prog bassins versants

État des lieux des milieux aquatiques  
Accompagnement Breizh bocage

### ARS/IFREMER

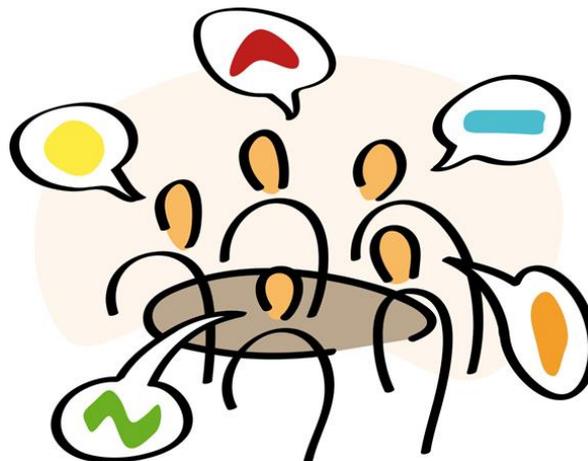
Suivi qualité ZC/PAP

### Lannion-Trégor Communauté

Contrôle les ANC et les branchements EU/EP

Sensibilisation et relance pour la mise en conformité

Mise en place d'un protocole d'alerte en cas de débordement d'eaux usées et programme de réhabilitation des systèmes d'AC



### Particuliers

Réhabilitation ANC et branchements

Changement de pratique/d'habitude

Acteurs économiques (*agriculteurs, conchyliculteurs, centre équestre*)

Changement de pratique/d'habitude

Aménagement des exploitations (gouttières, clôtures, gestion des eaux de ruissellement...)

### Chambre d'agriculture

Diagnostic exploitations agricoles

# Proposition Budget prévisionnel 2022

## PROPOSITION

	<b>budget prévisionnel 2022 € TTC</b>
cellule d'animation et de coordination du SAGE	63 307,08
réceptions	1 000,00
site internet (hébergement)	1 200,00
frais de fonctionnement (15%)	9 496,06
<b>cellule d'animation et de coordination du SAGE</b>	
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - création support de sensibilisation (bulletins d'information, affiches, maquettes, panneaux), prestation agence de communication et ateliers pédagogiques	7 000,00
<b>communication</b>	
sensibilisation des usagers des espaces portuaires	10 000,00
étude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau	90 000,00
analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 074,80
<b>études complémentaires</b>	
cotisation APPCB	1 600,00
<b>COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)</b>	<b>191 677,94</b>

*Pour mémoire :  
BP 2021 209 505,55 € TTC*

# PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022

## PROPOSITION

	Cellule animation et coordination	Communication	Analyses qualité eau de surface	sensibilisation des usagers des espaces portuaires : saisonniers (diffusion des outils de sensibilisation, sensibilisation, évaluation de l'action)	Etude bilan besoins/ressources (volet M et C)	cotisation APPCB
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70,00%	50,00%	50,00%		60%	
CD 22	10,00%		30,00%			
CR Bretagne		30,00%			20%	
OFB - campagne Eau la la				80,00%		
Autofinancement local (50% EPCI et 50% producteurs d'eau)	20,00%	20,00%	20,00%	20,00% (pas GPA car financement poste côté GPA)	20%	100,00%

dont :

	part autofinancement	part financement (pour Eau la la)
<b><i>EPCI (INSEE 2018)</i></b>		
<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	40,24%	48,49%
<i>Guingamp Paimpol Agglomération</i>	8,56%	0%
<i>Morlaix Communauté</i>	1,21%	1,51%
<b><i>Producteurs EAU POTABLE (rapports PQS 2020)</i></b>		
<i>Lannion-Trégor Communauté (prises d'eau Keriell, Lestrez, Pont ar Yar, Kergomar, Keranglas et Kertanguy)</i>	37,64%	39,8%
<i>Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)</i>	2,35%	1,95%
<i>Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau de Belle-Isle-en-Terre et de Louargat)</i>	2,19%	0%
<i>Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long</i>	7,81%	8,25%

# PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022

## PROPOSITION

	Cellule animation et coordination	Communication	Etude - Analyses suivi de la qualité des eaux	étude HMUC	Eau la la	Cotisation APPCB	TOTAL
<b>Bilan dépense et plan de financement SAGE Baie de Lannion - PROG 2022</b>	<b>75 003,14</b>	<b>7 000,00</b>	<b>8 074,80</b>	<b>90 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 600,00</b>	<b>191 677,94</b>
<b>Agence de l'eau Loire-Bretagne</b>	<i>70%+ frais de fonctionnement</i>	<i>50,00%</i>	<i>50,00%</i>	<i>60,00%</i>			
	58 481,62	3 500,00	4 037,40	54 000,00			120 019,02
<b>CD 22</b>	<i>10,00%</i>		<i>30,00%</i>				
	6 330,71		2 422,44				8 753,15
<b>CR Bretagne</b>		<i>30,00%</i>		<i>20,00%</i>			
		2 100,00		18 000,00			20 100,00
<b>OFB</b>					<i>0,80</i>		
					8 000,00		8 000,00
<b>Autofinancement local</b>	<i>10 190,81</i>	<i>1 400,00</i>	<i>1614,96</i>	<i>18 000,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>1 600,00</i>	
	13,59%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	100,00%	34 805,77

dont :	Cellule animation et coordination	Communication	Etude - Analyses suivi de la qualité des eaux	étude HMUC	Eau la la	Cotisation APPCB	montant € TTC
<b><i>EPCI (INSEE 2018)</i></b>							
<b><i>Lannion-Trégor Communauté</i></b>	4 100,42	563,31	649,80	7 242,55	969,74	643,78	14 169,61
<b><i>Guingamp Paimpol Agglomération</i></b>	871,83	119,77	138,16	1 539,91	0,00	136,88	2 806,55
<b><i>Morlaix Communauté</i></b>	123,16	16,92	19,52	217,54	30,26	19,34	426,73
<b><i>Producteurs EAU POTABLE (rapports PQS 2020)</i></b>							
<b><i>Lannion-Trégor Communauté</i></b>	3 865,29	531,01	612,54	6 827,26	795,92	606,87	13 238,89
<b><i>Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)</i></b>	189,45	26,03	30,02	334,62	39,01	29,74	648,87
<b><i>Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau de Belle-Isle-en-Terre et de Louargat)</i></b>	239,04	32,84	37,88	422,22	0,00	37,53	769,52
<b><i>Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long</i></b>	801,62	110,13	127,03	1 415,90	165,07	125,86	2 745,60

## **Avis du BUREAU**

**Avis favorable du Bureau sur la proposition de programme d'action 2022 et le budget prévisionnel.**



## **4. Restauration de la continuité écologique et les récentes évolutions réglementaires**



# Restauration de la continuité écologique et les récentes évolutions réglementaires

Courriers adressés par [l'ATBVB](#) et [Guingamp Paimpol Agglomération](#) au directeur de la DREAL Centre Val de Loire  
[Courrier en préparation APPCB](#)

⇒ **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021, loi dite Climat et Résilience**  
Modification de l'article L214-7 du CE en intégrant le volet suivant :

*« 2° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, sans que puisse être remis en cause son usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie. S'agissant plus particulièrement des moulins à eau, l'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments, à l'exclusion de toute autre, notamment de celles portant sur la destruction de ces ouvrages. »*

⇒ **loi n°2017-227 du 24 février 2017** ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz et aux énergies renouvelables

*« Les moulins à eau équipés par leurs propriétaires, par des tiers délégués ou par des collectivités territoriales pour produire de l'électricité, régulièrement installés sur les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 2° du I de l'article L. 214-17, ne sont pas soumis aux règles définies par l'autorité administrative mentionnées au même 2°. Le présent article ne s'applique qu'aux moulins existant à la date de publication de la loi n° 2017-227 du 24 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz et aux énergies renouvelables. »*

# Restauration de la continuité écologique

## Orientation 19: Rétablir la continuité écologique

### Disposition 49 : Achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage

Les structures porteuses de contrats bassins versants sont invitées à finaliser, d'ici le 31 décembre 2021, le diagnostic des obstacles sur les affluents classés en liste 2 et sur ceux à enjeu grands migrateurs. Ces diagnostics, élaborés en concertation étroite avec les propriétaires ou gestionnaires d'ouvrage, visent à apporter des éléments surs :

- L'existence d'usages et enjeux associés,
- Le diagnostic piscicole : caractère franchissable ou non de l'ouvrage par les espèces cibles,
- Le diagnostic du transport des sédiments : présence ou non d'accumulation des sédiments en amont de l'ouvrage.

Sur la base du diagnostic, les structures porteuses de contrats bassins versants finalisent la définition, par ouvrage, des scénarios visant la restauration de la continuité écologique, dans le respect de l'ordre de priorité indiqué en disposition 1D-3 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

### Disposition 50 : Définir un plan pour la restauration de la continuité écologique

Les structures porteuses de contrats bassins versants, en concertation étroite avec les propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages et avec les usagers concernés, sont invitées à définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique a minima sur les cours d'eau classés en liste 2.

Les interventions envisagées pour les différents obstacles se font au cas par cas.

Les ouvrages identifiés, en première approche, par la Commission Locale de l'Eau pour la mise en œuvre du plan de restauration de la continuité écologique sont présentés à la figure suivante. Cette dernière est adaptée en fonction des opportunités présentes sur le territoire lors de la mise en œuvre du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau s'assure de la coordination des plans de restauration de la continuité écologique à l'échelle du territoire du SAGE.

# Restauration de la continuité écologique



## Orientation 19: Rétablir la continuité écologique

### Article L214-17 du code de l'environnement Classement des cours d'eau en liste 1 ou en liste 2

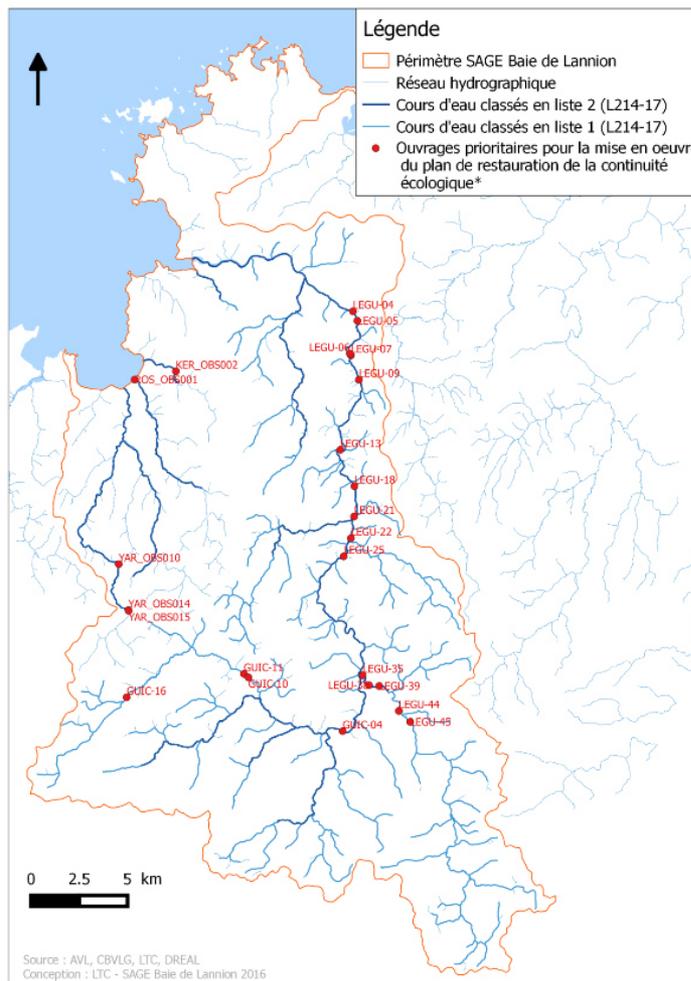
#### Liste 1

« Aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique »

« Renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants [...] subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée »

#### Liste 2

« 2° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, sans que puisse être remis en cause son usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie. S'agissant plus particulièrement des moulins à eau, l'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments, à l'exclusion de toute autre, notamment de celles portant sur la destruction de ces ouvrages. »



ID ouvrages	Nom de l'ouvrage
LEGU-04	Moulin de Kériel
LEGU-05	Moulin de Buhulien
LEGU-06	Milin paper
LEGU-07	Moulin de Kerguiniou (aval)
LEGU-09	Moulin de Capequern
LEGU-13	Moulin Losser
LEGU-18	Moulin de Kervern
LEGU-21	Moulin de Kergueffiu
LEGU-22	Moulin du Pont-Neuf
LEGU-25	Moulin de Coat Léven
LEGU-35	Papeterie Vallée
LEGU-38	Moulin Benech
LEGU-39	Moulin Darzel
LEGU-44	Moulin de Ponchou-Leguer
LEGU-45	Moulin de Keryas
GUIC-04	Moulin Guerson
GUIC-10	Milin Paper de Cosquer Izella
GUIC-11	Milin Paper de Cosquer Huella
GUIC-16	Moulin Conan
yar_obs014	Pont de la RN12 sur le Yar
ros_obs001	Pont ar Roscoat
ker_obs002	Milin ar Ch'astell
yar_obs015	Moulin Neuf
yar_obs010	Milin Manac'hty

\* La liste des ouvrages prioritaires concerne essentiellement la restauration de la continuité piscicole. Des travaux sur des ouvrages (non localisés sur la carte) ne présentant pas de discontinuité piscicole seront réalisés afin d'améliorer la restauration des habitats et ainsi permettre la réduction du taux d'étagement.

# Restauration de la continuité écologique

## Etude ICE

*(Information à la continuité écologique)*

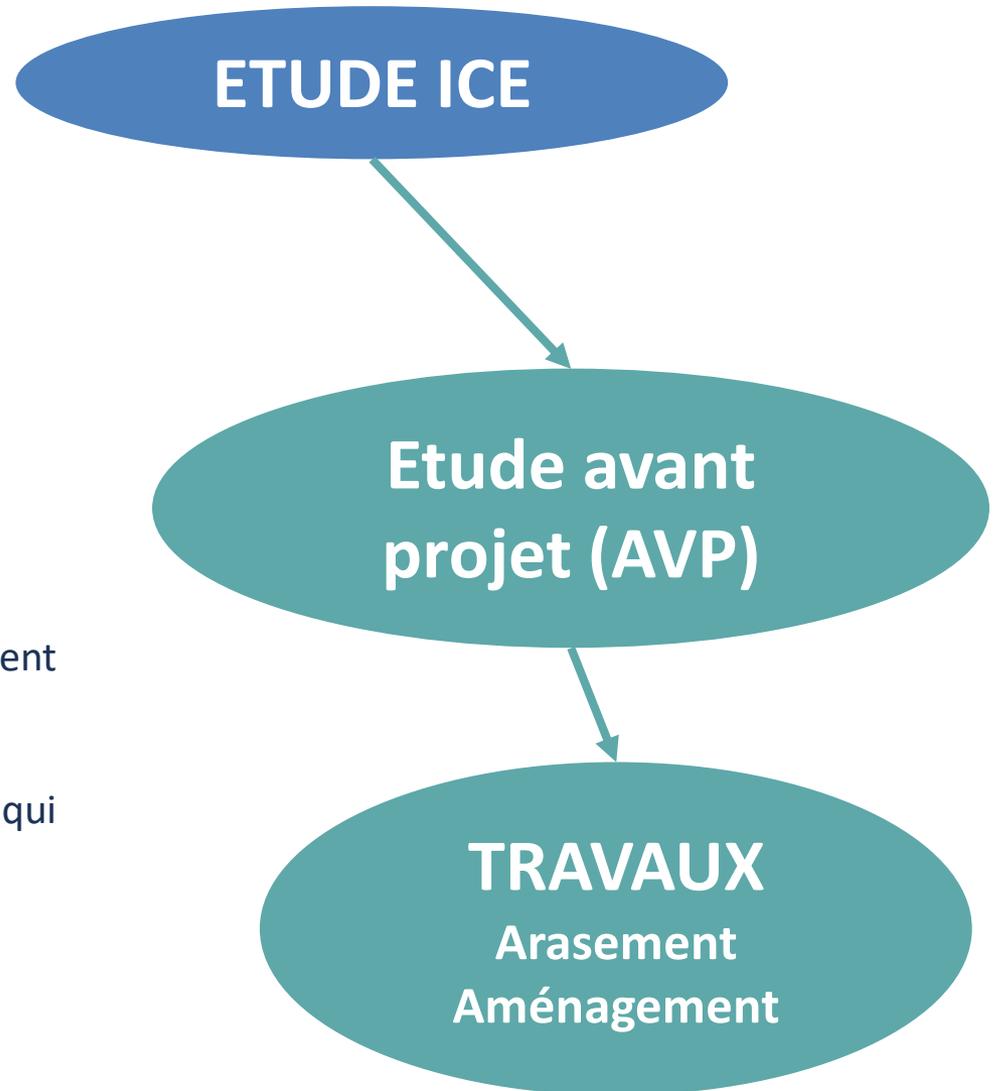
Réalisée sur la quasi-totalité des ouvrages prioritaires du SAGE (sauf moulin Capequern/LEGU-09)) sur le BV Léguer [2014-2015] et sur les ouvrages de la Lieue de Grève

S'appuie sur une méthode ICE standardisée au niveau national

### OBJECTIF DE CET PREMIER ETAT DES LIEUX :

Diagnostiquer le risque d'entrave au déplacement des poissons migrateurs

= 1er état des lieux (franchissement piscicole) qui se poursuit par une étude avant projet si les propriétaires sont d'accord pour aménager/araser leur ouvrage.



# Restauration de la continuité écologique

\* En bleu les ouvrages prioritaires mentionnés dans le SAGE BL

## Travaux réalisés

De nombreux déversoirs arasés/abaissés/aménagés ces dernières années :

- Prise d'eau de Lestrez
- Déversoirs de kerguiniou (3 ouvrages dont **LEGU-06 Milin paper/ LEGU-07 Moulin de Kerguiniou (aval)**)
- Prise d'eau de TraouLong
- Kernansquillec (rampe en enrochement dans seuils existants)
- **Ouvrage des papeteries Vallée LEGU-35 Papeterie Vallée**
- Moulin de la Ville à Belle-Isle
- **Moulin Guerson GUIC-04 Moulin Guerson**
- + renaturation du ruisseau des forges

## Etude en cours :

- Kerambastard
- Traou Hi
- Craou Moc'h
- **Cosquer (dont **GUIC-10 Milin Paper de Cosquer Izella et **GUIC-11 Milin Paper de Cosquer Huella****)**

## Autres ouvrages :

- LEGU-04 Keriell
- LEGU-05 Buhulien
- LEGU-09 Capekern: => **intégré étude ICE (PTE 2016-2021)**
- LEGU -13 Losser: LTC propriétaire / étude avant travaux prévu 2022
- Pont Coat Dunois : A voir avec CD22 / installation tapis à anguilles ?
- LEGU-18 Kervern: reprise de contact en 2022
- LEGU-21 Kergueffiou: contact pris. Reprise de contact fin 2021/2022 avec DDTM/LTC pour préparer lancement étude 2022
- **LEGU-22 Moulin Pont Neuf : décision de la cour d'appel administrative novembre 2021**
- LEGU- 25 Coat Leven: pas prioritaire mais surveillance / projet hydroelec. Visite OFB envisagée / fonctionnement ouvrage



## Prévisionnel sur le BV Léguer

- **Plan continuité pour la période 2019-2025. Guingamp Paimpol Agglomération adopté par délibération du CC le 21 mai 2019** => concerne deux ouvrages : *Moulin Benech / Stang Marie LEGU-38 et Moulin DARZEL / Boissière LEGU-39*
- **Finalisation des études ICE**  
⇒ Intégration moulin de Capequern (LEGU-09)
- **Etude avant travaux prévue 2022** pour l'ouvrage LEGU-13 Moulin Losser
- **Prise de contacts avec les propriétaires**

## Prévisionnel sur les BV Lieue de Grève

**yar\_obs014** Pont de la RN12 sur le Yar : *étude AVP réalisé, travaux DIR ouest /CD22 (2022 ?)*

**ros\_obs001** Pont ar Roscoat : *prise de contact avec CD22*

**ker\_obs002** Milin ar Ch'astell *non prévu*

**yar\_obs015** Moulin Neuf : *étude avant projet réalisé*

**yar\_obs010** Milin Manac'hty : *étude avant projet réalisé, proposition prog BVLG 2022 => contact propriétaire, travaux*

### Autres ouvrages :

**Ouvrage COGEPOMI (prise d'eau Yar) yar\_obs001:** travaux rampe enrochement (proposition prog BVLG 2022)

**Yar\_obs012 :** contact propriétaire, proposition prog BVLG 2022

## **Avis du BUREAU**

**Suite à la transmission des courriers rédigés par l'ATBVB, Guingamp Paimpol Agglomération et l'APPCB, il est proposé :**

- Que le courrier de l'APPCB soit largement diffusé (élus, sénateurs, députés, DDTM, DREAL, AELB, OFB)**
- De rédiger un courrier avec des exemples locaux du SAGE Baie de Lannion qui sera présenté à la prochaine CLE du SAGE BL le 20 janvier 2022, 14h00**



# 5. Actualités



# Actualités

## Programme d'action BV Léguer

**Comité de suivi** *(date à préciser)*

## Plan de lutte contre les algues vertes

⇒ **COFIL régional 22-11-2021**

⇒ **COFIL départemental 30-11-2021**

## DDTM22

- **Nouveau projet d'arrêté cadre de gestion de la ressource en eau pour les Côtes d'Armor** *en consultation jusqu'au 15 déc. 2021*
- **Comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) début 2022**

## CRESEB

**10 ans du CRESEB 02/12/2021** => *intervention SAGE BL table ronde autour de la thématique Eau et changement climatique*

## APPCB

**Bureau 16/11/2021**

**Assemblée plénière 09/12/2021**

## LTC

**Elaboration des 3 plans (PLUI-H, PCAET, PDM)** => *premiers échanges*



**Prochaine réunion**

***Commission Locale de l'Eau Jeudi 20 janvier 2022, 14h00***



[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

# MERCI DE VOTRE ATTENTION



Partenaires financeurs :

